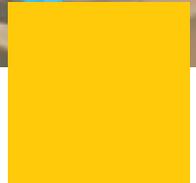
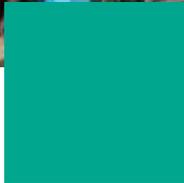




CDC tiers monde

Rapport annuel 2009



Association créée et animée par les collaborateurs
de la Caisse des Dépôts et de ses filiales



Conseil d'administration de CDC tiers monde

Présidente

Elisabeth Guingand (*Sagacarbon*)

Trésorière

Françoise Detolle-Boulard (*Caisse des Dépôts*)

Secrétaire

Janine Boudraa (*CNP-Assurances*)

Secrétaire adjointe

Christiane Le Thomas (*retraîtée Caisse des Dépôts*)

Autres membres

Président du comité des projets

Alain Jollet (*retraité DEXIA*)

Présidente section d'Ile de France

Julyet Robillard (*Ministère du Travail*)

Présidente section d'Angers

Brigitte Monsarrat-Lozach (*Caisse des Dépôts*)

Trésorière section d'Angers

Ghislaine Mignolet (*Caisse des Dépôts*)

Déléguée Générale

Marthe-Marie Chouette-Jollet (*Caisse des Dépôts*)

Les freins au développement

Deux ans de sécheresse s'ajoutant à une pauvreté générale, à des perturbations de la production et à l'épuisement des réserves, ont plongé l'Afrique australe dans la crise alimentaire la plus grave depuis au moins 10 ans. Le même processus est en cours dans le Sahel. L'absence de croissance économique et l'instabilité politique dans plusieurs pays menacent aussi l'Amérique latine.

Le changement climatique est porteur de risques graves pour la sécurité alimentaire. Ses effets attendus présentent des dangers particuliers pour les petits agriculteurs des pays en développement, notamment les moins avancés (PMA), et pour les populations déjà vulnérables.

Les services énergétiques sont essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux, réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. 1,5 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, et près de 2,5 milliards de personnes dépendent de la biomasse traditionnelle pour l'énergie.

Des progrès modestes mais pérennes

Les réalisations que nous soutenons depuis 25 ans, grâce à la fidélité de nos adhérents et de nos donateurs, et grâce à l'appui de la Direction générale de la Caisse des Dépôts, permettent de modestes progrès sur la voie du développement à l'échelle de petits territoires.

Notre objectif est de financer des projets bien ancrés dans la réalité locale, bénéficiant d'une forte implication de la population et développés par des associations expérimentées avec lesquelles nous nouons un véritable partenariat. Nous choisissons « d'investir » dans des actions qui bénéficieront d'une bonne pérennité.

Pour poursuivre cette mission, nous avons besoin de vous : vos dons, vos compétences, votre engagement personnel. Pourquoi ne pas venir nous rejoindre en 2010 ?

Elisabeth Guingand

CHOIX DES PROJETS

Le Comité des projets présidé par Alain Jollet, membre du CA, et constitué d'adhérents de CDC tiers monde, a poursuivi son travail afin :

- d'examiner les projets ;
- de fixer, en accord avec les partenaires, les indicateurs de suivi et d'évaluation des projets ;
- d'assurer le suivi des projets.

En 2009, **23 projets** ont été reçus. Chaque dossier a été étudié par 3 personnes, le président et 2 membres. Au cours de **8 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du Comité des projets ont été soumis à la validation du Conseil d'administration qui a retenu **11 projets** auxquels se sont ajoutés 5 000 € de provisions au titre du financement d'actions liées aux voyages de tourisme solidaire.

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES OPÉRATEURS

Pour chaque projet, une convention, mise au point avec l'appui de la direction juridique de la Caisse des Dépôts, est signée avec l'association opératrice ; elle fixe les engagements et les modalités du partenariat.

En 2009, 11 conventions de partenariat ont été signées très rapidement, ce qui a permis à CDC tiers monde de verser, pour la majorité des projets, la 1^{ère} tranche du financement avant l'été.

VISITES DE PROJETS

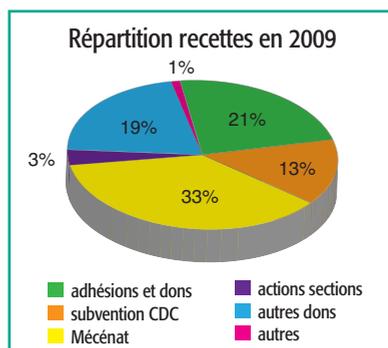
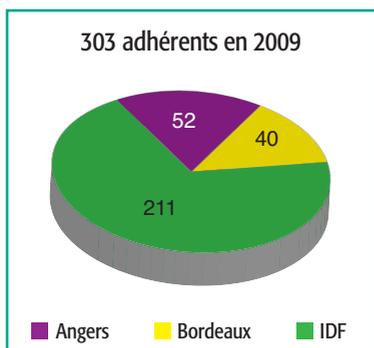
Au Bénin

Les missions Planète Urgence

Le COSOG a proposé aux collaborateurs des missions avec Planète Urgence au Bénin ; entre octobre et décembre 2009, 6 volontaires sont partis soutenir le projet « Ecole Mobile de Brousse », un véhicule transformé en bibliothèque itinérante (financé par CDC tiers monde). Durant 2 semaines, les bénévoles ont fait du soutien scolaire et animé des ateliers autour du livre pour accompagner les enfants dans leur découverte de la lecture.

LES ADHÉSIONS ET LES DONS DIVERS :

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2009, **303** adhérents ont versé leur cotisation.



LE SOUTIEN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC tiers monde afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2009.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus des personnels du groupe Caisse des Dépôts versés au titre de l'exercice précédent. Ce montant ne peut pas excéder 25 000 €.
- opérations de collectes : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris ou dans ses établissements et ses filiales, auprès des personnels qui versent un don en échange de la remise de places de spectacles, livres, CD, mobiliers réformés... L'ensemble des chèques reçus par ces services, établis à l'ordre de CDC tiers monde, est remis à l'association.
- mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC tiers monde d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnements listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC tiers monde des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC tiers monde

CDC tiers monde s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts :

- une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations des membres perçues au titre de l'exercice précédent ;
- son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent ;
- les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes relatifs au dernier exercice clos ;
- le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement, par l'Assemblée générale.

LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT MÉCÉNAT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Chaque année, le département Mécénat de la Caisse des Dépôts sur Paris, Angers et Bordeaux apporte un très grand soutien à CDC tiers monde. En 2009, plus de **6 200 places** ont été remises aux collaborateurs du groupe afin de leur permettre d'assister à un spectacle de leur choix, en échange d'un don versé au profit de CDC tiers monde. L'ensemble de ces dons représente 33% des ressources de l'association.

LE SOUTIEN DE L'AGR

Sur la base du partenariat AGR/CDC tiers monde :

3 repas à thème favorisent la collecte de fonds au profit d'un projet spécifique :

- le 28 avril un repas africain : la vente de chocolat a permis de recueillir **1 024 €** pour la **construction d'une école au Burkina Faso** par l'association **CODEGAZ** (montant du projet : 10 000 €) ;
- le 11 juin, un repas cambodgien : la vente de trousse de 1er secours a permis de recueillir **3 063 €** pour la **construction d'un centre de santé au Cambodge** par l'association **ASSAR** (montant du projet : 15 000 €) ;
- le 22 septembre, un repas haïtien : la vente de billets de loterie a permis de recueillir **1 535 €** pour la **rénovation d'une école en Haïti** par l'association **SOS Enfants** (montant du projet : 11 500 €).

- la vente aux convives d'un produit partage « le jus d'orange Max Havelaar » génère un bénéfice reversé à CDC tiers monde pour contribuer au financement d'un projet ; la subvention de **1 857 €**, versée à CDC tiers monde fin 2009, contribuera au financement de **la construction d'une salle de classe et de 3 logements pour les maîtres dans 2 villages au Mali** par l'association *Echanges Massy-Afrique* (montant du projet : 5 000 €).

LE SOUTIEN DU COSOG

Le COSOG, en partenariat avec CDC tiers monde, a pris différentes initiatives pour favoriser les voyages respectant la culture de l'autre et ne creusant pas les inégalités Nord-Sud.

En 2009, le COSOG a organisé **2 voyages de tourisme solidaire**, le premier en pays berbère dans l'anti Atlas marocain et le second au Laos. Au total 41 personnes ont participé à ces voyages et l'ensemble de leurs dons, d'un montant de 3 075 €, a été doublé par CDC tiers monde. Le COSOG a également financé **6 nouvelles missions au Bénin avec Planète Urgence** sur le projet de la bibliothèque itinérante financée, en 2006, par CDC tiers monde.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

> Les brèves

La lettre électronique d'actualité a été adressée chaque mois aux adhérents et sympathisants.

> Le site Internet

Le panorama des réalisations a été actualisé après l'Assemblée générale et, de nouveaux articles, illustrés de photos, sont venus enrichir la rubrique « actualités ».

> Le rapport annuel 2007

A la suite de l'Assemblée générale et sur la base des documents qu'elle avait approuvés, CDC tiers monde a édité son rapport annuel. Ce document a été diffusé à plus de 2 500 exemplaires.

> L'abrégé

Ce document, rédigé après l'Assemblée générale, résume l'ensemble des projets qui sont soutenus dans l'année par CDC tiers monde. En 2009, le document, sous la forme d'un livret, a été communiqué au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du groupe d'IDF.

La vie des sections

Des manifestations sont organisées tout au long de l'année, sur les différents sites pour faire mieux connaître l'association et récolter des ressources complémentaires pour le financement des projets et des quelque dépenses de fonctionnement. Près de **40 bénévoles** se mobilisent pour la réussite de ces manifestations.

VENTE ORGANISÉES À L'OCCASION DES REPAS À THÈMES DE L'AGRI

- 3 ventes en 2009.

AUTRE VENTE

- 9 février, sur 7 sites, la vente de bougies en cire d'abeille a permis de recueillir **991 €** pour **l'électrification d'un centre d'accueil pour enfants défavorisés au Burkina Faso** par l'association *Electriciens sans frontières* (montant du projet : 5 000 €).

VENTE DE TEE-SHIRTS EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ CDC (Ile-de-France)

- 3 juin, une vente de tee-shirts, aux logos de CDC tiers monde et de l'Université CDC, a permis de recueillir **1 750 €**.

VENTE DE LIVRES EN PARTENARIAT AVEC LE MÉCÉNAT DE LA CDC (Ile-de-France)

- 16, 17, 18 et 19 novembre, durant la semaine de la solidarité internationale, une vente de livres (un don du Mécénat) a permis de recueillir **1 328 €** au **profit des projets 2009**.

VENTE DE NOËL (Ile-de-France)

- 10 et 11 décembre, sur 5 sites, la vente de produits artisanaux cambodgiens et vietnamiens par 2 associations partenaires, le *SIPAR* et *Sourires d'Enfants* ainsi que celle de bijoux touaregs par l'association *Orion* a permis de recueillir **890 €**.

VENTE DE BRIOCHES ET DE PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE (Angers)

- 4 ventes.

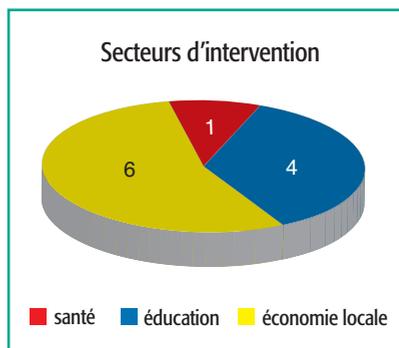
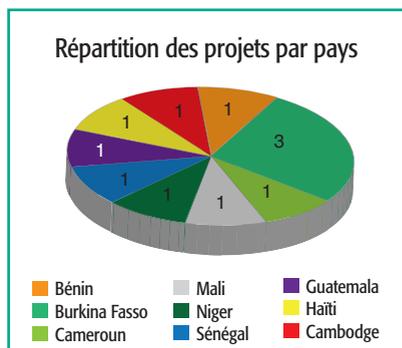
VENTE DE LIVRES D'OCCASION (Bordeaux)

- 1 vente

DISTRIBUTION DE PLACES DE SPECTACLES

- Plusieurs distributions de places de spectacles sélectionnés par le Mécénat d'Angers et de Bordeaux en échange d'un don à CDC tiers monde.

11 projets ont donc été financés en 2009



Conditions d'éligibilité des projets

- l'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activités ;
- les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, ...) ;
- les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, ...) ;
- l'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.

Les modalités de financement

- le montant maximum de la contribution de CDC tiers monde est fixé à 15 000 € ;
- l'opérateur doit assurer un auto financement de son projet à hauteur de 15 % ;
- le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux ;
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...) ;
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de performance.



Construction d'un centre de santé

LIEU : commune de Srè Khnong dans la province de Kampot au Cambodge

CONTEXTE : Selon les statistiques du Fonds des Nations Unis pour la population (FNUAP), une faible partie seulement de la population cambodgienne en grande majorité rurale, a accès aux services de santé de base (52 %), à l'eau potable (41 %) et aux infrastructures sanitaires (15 %) ; 55 % des enfants de moins de 5 ans (essentiellement dans les milieux ruraux) présentent des signes de malnutrition pouvant influencer de façon significative leur croissance et leur développement cérébral et psychomoteur.

Le manque d'information et d'éducation en matière de santé, de nutrition et d'hygiène contribue à maintenir un taux élevé de maladies parmi les enfants. Ces chiffres s'accroissent lors des épidémies et des catastrophes naturelles.

La commune de Srè Khnong compte 6 360 habitants qui ont beaucoup de difficultés à se faire soigner, car le centre de santé le plus proche se trouve à 18 kilomètres de leur localité. Ils sont souvent victimes de maladies diverses dues à la malnutrition et à l'absence d'infrastructure sanitaire de proximité pour assurer les premiers soins ; de plus cette commune se trouve dans une zone où le paludisme sévit périodiquement.

OBJECTIF :

- améliorer les conditions de soins des 6 360 habitants de la commune, sans compter les populations des localités environnantes ;
- permettre l'accès à la vaccination et aux soins rapides en cas d'épidémie ;
- donner la possibilité aux femmes d'avoir un suivi de grossesse et d'accoucher en conditions stériles.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- construction d'un bâtiment de 5 pièces (salle de consultation, salle d'accouchement, 2 salles d'hospitalisation et une pièce pour le stockage) ;
- construction de W.C et d'une citerne d'eau ;
- achat de matériels et d'instruments médicaux.

ASSOCIATION PARTENAIRE : ASSAR

FINANCEMENT ACCORDÉ : 15 000 € sur un budget de 32 300 €

**BILAN au 30 mars 2010**

Les travaux de construction du centre de santé ont commencé le 22/09/2009 et se sont terminés le 30/12/2009. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 25 janvier 2010 sous la présidence du Ministre cambodgien de la Santé, avec la participation des représentants provinciaux et locaux et de la population locale.

Le centre restera ouvert 24h/24h. En plus des traitements médicaux courants, le centre dispose également du service d'une sage-femme pour assurer le suivi pré et post-natal. Il servira aussi de base opérationnelle pour les campagnes de prévention contre le paludisme et autres pathologies.



Achat d'une pompe pour la réhabilitation du forage d'une école

LIEU : village de Nahi, département de Fouzan, au sud du Burkina Faso

CONTEXTE : Nahi, village rural du département de Fouzan, est situé à 300 kilomètres de Ouagadougou, la capitale du pays ; il compte plus de 3 000 habitants. La région a vu ces dernières années sa population augmenter rapidement avec l'arrivée de nombreux migrants ; la route vers le Ghana, goudronnée depuis 3 ans, accélère cette évolution.

L'objectif de l'association Armanioc est d'aider les populations locales à acquérir les équipements socio-éducatifs de base. Depuis plusieurs années, les habitants de Nahi lui demandent la réhabilitation du forage de leur école. Actuellement, les élèves, les enseignants et les familles aux alentours continuent de s'approvisionner à ce forage mais l'eau n'est plus limpide et présente une couleur de rouille. Les enfants se plaignent de maux de ventre et souffrent de bilharzioses.

Ce projet, en permettant l'accès à l'eau potable, devrait améliorer les conditions de vie des écoliers et des familles environnantes. Cette eau est également indispensable au Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) ainsi qu'à la santé des animaux des nombreux élevages environnants.

OBJECTIF :

- approvisionner en eau potable les 213 écoliers, les 3 familles d'enseignants (24 personnes), le CSPS, les animaux (l'élevage étant la seconde source de revenus des villageois).

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- achat d'une pompe neuve de type Vergnet (les pièces détachées peuvent s'acheter au Burkina Faso).

ASSOCIATION PARTENAIRE : *ARMANIOC*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 1 500 € sur un budget de 1 964 €



BILAN au 30 mars 2010

La pompe a été installée en août 2009 et, depuis cette date, les 213 élèves de l'école primaire bénéficient d'eau potable. L'infirmier du dispensaire a déjà pu constater une diminution importante des maladies bactériennes dues à l'eau parmi eux, en particulier une baisse importante des diarrhées.

Le 18 septembre, une formation à l'hygiène et l'assainissement a été organisée à l'intention des membres du Comité de gestion du forage de l'école.

Fin janvier 2010, 5 membres de l'association Armanioc en mission sur place ont pu constater ces améliorations et voir le jardin que les enfants ont créé pour alimenter la cantine en légumes (tomates, maïs, aubergines, oignons et carottes).



Construction d'équipements scolaires

LIEU : villages de Babora et Gorgane sur la commune de Koper au Burkina Faso

CONTEXTE : Bien que l'école soit obligatoire au Burkina-Faso, tous les enfants ne sont pas scolarisés (surtout en milieu rural).

Jusqu'en 2006, lorsqu'un village parvenait à construire une salle de classe et un logement pour le maître, l'Etat nommait un instituteur et le rémunérait. Ces constructions étaient presque toutes financées par des appuis extérieurs, avec l'aide des villageois (participation financière et main d'œuvre). Depuis, même en l'absence de bâtiments scolaires, l'Etat nomme des instituteurs, et l'enseignement se fait alors dans un hangar ou dans un bâtiment privé non adapté.

Par ailleurs, les instituteurs ont de grandes difficultés à se loger dans les villages. La construction ou la rénovation de logements offre aux enseignants de meilleures conditions de vie, ce qui les incite à demeurer plusieurs années en poste dans la même école. En effet, les instituteurs, mal logés ou logés loin de l'école, demandent leur mutation et s'investissent peu.

Le village de Gorgane compte 800 habitants et 137 élèves ; l'école ne comporte actuellement que 3 classes plus un local pour 6 niveaux.

Le village de Babora compte 3 500 habitants et 363 élèves ; il n'y a que 4 logements pour les 6 instituteurs et le directeur. Les logements datent de 1980 et sont en très mauvais état.

OBJECTIF :

- améliorer les conditions de scolarisation des enfants en primaire ;
- créer de nouveaux postes de maîtres.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- construction d'une salle de classe à Gorgane ;
- réfection de 3 logements pour les maîtres à Babora.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Echanges Massy - Afrique*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 5 000 € sur un budget de 18 637 €



BILAN au 30 mars 2010

A Gorgane, la construction de la salle de classe a démarré en juin, c'est-à dire au début de la saison des pluies. Les villageois, très occupés par les travaux des champs à cette période, n'ont pas pu aider le maçon. Le bâtiment n'était pas achevé le jour de la rentrée scolaire, au 1er octobre, néanmoins, 40 élèves (19 filles et 21 garçons) ont pu être inscrits en CP et un instituteur nommé. Ils ont été hébergés dans un local provisoire jusqu'à mi-novembre, puis ils ont intégré la nouvelle classe. Les tables et les bancs ont été financés par l'association des parents d'élèves. Au total, 54 filles et 67 garçons sont inscrits dans cette école.

Dans le village de Babora, la rénovation des 3 logements des maîtres s'est déroulée au cours du deuxième trimestre 2009. Les toits ont été rehaussés et isolés par des faux-plafonds. Les façades ont été recrépies, le sol cimenté et tous les murs intérieurs repeints. Chaque logement est composé de 3 chambres, un salon, une douche, un magasin avec une cuisine extérieure. Les cuisines sont équipées de foyers améliorés métalliques et l'eau est accessible à la pompe du forage de l'école qui a été réparée. En offrant aux instituteurs des conditions de vie agréables, le directeur de l'école espère stabiliser son équipe et améliorer les résultats scolaires.



Réhabilitation d'une école

LIEU : bidonville de Cité Soleil à la périphérie de Port-au-Prince à Haïti

CONTEXTE : Depuis maintenant deux ans, la situation est beaucoup plus calme à Haïti. Entre 2004 et 2006, l'insécurité empêchait tout déplacement dans le bidonville de Cité Soleil et les effectifs de l'école Saint-Alphonse étaient alors tombés à 200 élèves. Aujourd'hui, ce sont 450 enfants qui y sont scolarisés entre le préscolaire et le secondaire.

Les bâtiments construits en 1986 nécessitent une réhabilitation complète. Les derniers cyclones de l'été 2008 ont été dévastateurs ; ils ont fragilisé les murs et détruit les toitures recouvertes en majeure partie de tôles.

SOS Enfants a déjà pu apporter une aide pour colmater les brèches dans les murs, mais il devient primordial de revoir globalement la construction : renforcer les murs et enlever les tôles très abîmées pour leur substituer des toitures en béton plus résistantes et plus durables.

Actuellement, la cantine ainsi que certaines grandes salles qui accueillait les classes primaires sont fermées et les enfants ont été répartis dans des petites salles peu adaptées.

OBJECTIF :

- sécuriser complètement les bâtiments ;
- ré ouvrir la cantine ;
- augmenter le nombre d'enfants scolarisés.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- renforcement des murs et fondations de la cantine ;
- reconstruction de la toiture de la cantine ;
- réhabilitation des grandes classes.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *SOS Enfants*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 11 500 € sur un budget de 42 820 €



BILAN au 30 mars 2010

Après le séisme d'une rare violence qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, la plupart des habitants de Port-au-Prince (près de 3 millions avec sa proche banlieue) sont sans abri. Le bidonville de la Cité Soleil a moins souffert que le centre ville, compte tenu de la précarité des maisons qui abritent les habitants. Il y a eu cependant des effondrements de maisons, des fissures et certains ont tout perdu.

Fin 2009, les travaux de réhabilitation des 3 salles de classe et de la cantine de l'école Saint-Alphonse étaient pratiquement achevés. L'école a été ébranlée par le séisme et de tous ses bâtiments, seuls les bâtiments rénovés ont résisté au séisme.

Au mois de mars, un retour à l'école dans des conditions normales n'était pas envisageable mais moyennant quelques aménagements de sécurité, les 3 salles de classes pourraient accueillir, une partie des enfants. Par ailleurs, l'association dispose d'un vaste terrain de 2 500 m² en face de l'école qui était jusqu'alors réservé aux ateliers de formation professionnelle. Il comporte un bloc sanitaire avec latrines et un bâtiment de 120 m² recouvert de tôles. Cet espace, une fois réhabilité, permettrait d'accueillir une autre partie des enfants. Pour compléter ce dispositif et permettre l'accueil prévu des 400 élèves, l'association doit également acheter 10 bâches.

Après la démolition des bâtiments endommagés et la reconstruction du mur d'enceinte, l'association envisage, dans un second temps, la reconstruction de trois autres salles de classes ainsi que celle du dispensaire démolé.



Construction d'un collège

LIEU : village de Bongo sur la commune de Sangha en Pays Dogon, au Mali

CONTEXTE : Au Mali, l'Education Fondamentale comprend 2 cycles : un de 6 ans (de la 1ère année à la 6ème) et un de 3 ans (de la 7ème à la 9ème année). A la fin du 1er cycle, les élèves passent un examen, le « certificat de fin d'études du 1er cycle de l'enseignement fondamental », examen qui leur permet d'accéder au second cycle.

En 1999, le Programme Décennal de Développement de l'Education (Prodec) a proposé une réforme générale du système éducatif afin d'atteindre la scolarisation totale des enfants âgés de 7 à 12 ans à l'horizon 2015.

Dès 1993, à la demande de la population de Bongo, l'association Fédération Fraternité Dogon a participé à la création d'une école et à la construction d'une première tranche de 3 salles de classe ; depuis, 3 autres salles ont été construites. L'école a d'excellents résultats, 93,75 % des élèves ont été reçus au certificat d'étude en 2008.

L'avenir des enfants de l'école de Bongo tient à la construction d'une école fondamentale de second cycle à proximité du village. Aujourd'hui, dans la région, il n'y a qu'un seul collège qui ne peut accueillir que 50 élèves chaque année alors qu'ils sont 150 à pouvoir y entrer.

OBJECTIF :

- permettre chaque année à 150 enfants, ayant été reçus à leur certificat d'étude du 1er cycle, d'avoir accès à l'enseignement secondaire.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- construction d'un bâtiment abritant 3 salles de classe, d'un bureau pour le directeur du collège et de latrines.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Fédération Fraternité Dogon*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 10 000 € sur un budget de 49 140 €



BILAN au 30 mars 2010

Le planning de construction du collège de Bongo a été respecté ; il a été réalisé en moins de 5 mois (y compris l'électricité et la clôture).

Le collège a été réceptionné le 22 février en présence du maître d'œuvre, de l'entrepreneur de maçonnerie et de représentants de l'association Fédération Fraternité Dogon. Un procès verbal a été dressé sans réserve à la satisfaction de tous.

Pour les élèves, la rentrée dans les nouveaux locaux s'est effectuée dès le lundi 1er mars 2010.



Construction de 20 puits et de 20 latrines publiques

LIEU : 10 arrondissements de la commune de Ouidah au Bénin (Avlékété, Djègbadji, Gakpé, Ouakpé-Daho, Pahou, Savi, Ouiadah I, Ouiadah II, Ouiadah III, Ouidan IV)

CONTEXTE : Le manque d'eau en général et d'eau potable en particulier arrive en tête des problèmes auxquels sont confrontées les populations des dix arrondissements périphériques de la commune de Ouidah. La pollution de l'eau est due entre autres aux mauvaises habitudes et au fait qu'il n'y a souvent pas de latrines familiales ou publiques ; les eaux de pluies, en s'infiltrant dans le sol, entraînent avec elles les germes et c'est ainsi que les sources d'eau, notamment la nappe phréatique, se polluent continuellement. Le taux d'accès à l'eau potable des habitants de la commune est inférieur à 20 % (20 000 personnes sur 100 000) ; les conséquences de cette situation sont nombreuses :

- corvées d'eau très contraignantes incombant essentiellement aux femmes et surtout aux petites filles ;
- consommation généralisée, par les populations, d'eau peu potable d'où un taux élevé de pathologies d'origine hydrique ;
- difficultés à promouvoir des actions de développement nécessitant des quantités importantes d'eau.

La liste des localités bénéficiaires a été arrêtée en tenant compte de la densité de population de chaque arrondissement, des ouvrages hydrauliques et d'assainissements existants. Une priorité a été accordée aux lieux d'accueil public dont les établissements scolaires et les centres de santé.

OBJECTIF :

- améliorer l'accès à l'eau potable pour 10 000 personnes ;
- améliorer l'hygiène et la santé ;
- développer certaines filières agricoles.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- fonçage de 20 puits à grand diamètre ;
- construction de 20 latrines publiques.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Solidarité Europe Tiers Monde*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 15 000 € sur un budget de 260 144 €



BILAN au 30 mars 2010

Fin décembre 2010, la construction des 20 nouveaux puits à grand diamètre sur la commune de Ouidah était terminée.

Aujourd'hui, 10 000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable, soit 30 000 sur 100 000. En ne consommant plus d'eau polluée, elles ne seront plus exposées aux maladies telles que la diarrhée, la poliomyélite, la polio ou la typhoïde. Le taux de mortalité chez les enfants, particulièrement exposés, devrait considérablement diminuer.

Avec ce programme de construction, les points d'eau sont plus rapprochés et de nombreuses femmes et petites filles sont libérées de la corvée d'eau. Dans les mois à venir, on peut espérer une augmentation sensible du taux de scolarisation de ces dernières. L'eau permettra aussi de développer des cultures, en effet, la transformation et la valorisation du manioc, de la noix de palme et de coco en nécessite beaucoup.

20 latrines publiques étaient également terminées au 15 décembre 2009. Elles ont été réparties dans des centres de santé (dispensaires, maternités), dans des établissements scolaires (collèges, lycées, écoles maternelles) et sur des places publiques.



Burkina Faso

Lutte contre la désertification Amélioration des surfaces cultivables

LIEU : villages de Gorguel, Dalla, Sénaikaye et N'Goroua au nord est du Burkina Faso

CONTEXTE : contrairement à l'image largement répandue du désert qui avance inexorablement à la conquête des terres, la désertification est un phénomène qui généralement prend naissance au niveau local et qui se développe insidieusement. La désertification est en fait la résultante de facteurs aussi différents que sont le déboisement, l'érosion éolienne, l'épuisement des sols, le ruissellement des eaux.

Le Sahel est caractérisé par deux saisons d'inégales durées : une longue saison sèche de novembre à juin, une courte saison des pluies de juillet à octobre. Si les terres ne sont pas protégées, des ravines apparaissent et les brutales chutes de pluie les creusent davantage emportant toute la terre arable vers le « bas-fond ».

Il est possible de lutter contre la désertification en construisant dans les champs des « diguettes », alignements de pierres qui épousent les courbes de niveau. La méthode est simple et connue. Faute de moyens, seulement 10 % des terres du Sahel sont ainsi aménagées.

OBJECTIF :

- arrêter un phénomène dévastateur sur l'environnement ;
- apporter, par l'augmentation des surfaces cultivables, une réponse décisive à l'insécurité alimentaire qui s'accroît.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- construction des diguettes antiérosives en pierres ;
- construction des digues filtrantes ;
- achat de 2500 plans d'arbres ;
- formation de 12 pépiniéristes.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Amitié Solidarité Savoie Sahel*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 8 000 € sur un budget de 26 000 €



BILAN au 30 mars 2010

Une mission en janvier 2010, a permis aux membres de l'association Amitié Solidarité Savoie Sahel de constater les premiers résultats des actions menées avec la population des 4 villages pour lutter contre la désertification et accroître les surfaces cultivables. Concrètement 3 domaines ont été privilégiés :

- La construction des diguettes, les premiers résultats sont spectaculaires. Des terres encore incultes (125 hectares), il y a seulement trois ans, sont maintenant productives. Les perspectives sont donc optimistes pour apporter un commencement de solution à la pénurie alimentaire.
- La plantation d'arbres, les résultats sont également fort encourageants. Au total, 1 100 arbres ont été plantés, essentiellement des eucalyptus, tamarins, baobabs et acacias.
- La pratique des « foyers améliorés », l'adhésion des femmes est totale. Aujourd'hui, 76 foyers ont été construits dans les 4 villages et d'ici peu, chaque famille utilisera cette technique qui réduit la pénibilité liée à la recherche du bois et diminue les risques de brûlures.



Electrification d'un village

LIEU : village de Benebalot au sud du Cameroun

CONTEXTE : Pour répondre à une situation désastreuse, en matière de santé et de l'éducation, révélée par deux enquêtes démographiques et sanitaires réalisées en 1991 et 1998, le gouvernement camerounais a élaboré en 1998 un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 1999 - 2009, dont l'objectif prioritaire est d'accroître l'accès des populations aux soins de santé de base.

Pour la réussite de ces grands projets la distribution de l'électricité dans les villages reste essentielle dans la mesure où elle va contribuer au :

- développement de l'électrification rurale décentralisée avec de nombreuses possibilités hors réseaux ;
- développement d'une filière électrique nouvelle en zones rurales (formation, installateurs, vendeurs, distributeurs, etc) ;
- développement d'activités génératrices de revenus en milieu rural.

Considérant que l'accès à l'énergie constitue une mesure essentielle dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'Association de Solidarité avec les Villages du Cameroun, oriente ses efforts vers la mise en place de structures durables de développement répondant aux demandes des habitants. Le projet d'électrification de Benabalot s'inscrit dans ces critères. Le raccordement au réseau et la pose d'un transformateur permettront l'accès à l'électricité pour la population, laquelle se compose de 25 foyers regroupant 260 personnes environ.

OBJECTIF :

- Améliorer les conditions de vie des villageois ;
- Développer les activités du village.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- Achat d'un transformateur et de 9 poteaux ;
- Branchement de 25 compteurs.

ASSOCIATION PARTENAIRE : Association de Solidarité avec les villages du Cameroun

FINANCEMENT ACCORDÉ : 5 100 € sur un budget de 12 552 €



BILAN au 30 mars 2010

Le transformateur a été installé en septembre 2009. Il raccorde la ligne moyenne tension, toute proche, au réseau basse tension qui a été étendu pour permettre d'installer, dans un premier temps, 12 compteurs : 10 foyers, le centre éducatif et la boutique du village sont raccordés au réseau électrique.

Durant sa mission sur place à la même période, l'Association de Solidarité avec les villages du Cameroun a pu sensibiliser la population aux apports de l'électricité, aux coûts restant à la charge des abonnés (entretien et consommation) et aussi aux risques liés à l'électricité.

La seconde tranche est à l'étude : le branchement de 13 compteurs. Elle devrait être terminée dans les délais prévus (3ème trimestre 2010).



Achat de 2 sécheuses à cardamome

LIEU : commune de Cobán, au centre du Guatemala

CONTEXTE : Les Indiens mayas K'ekchis vivant sur la commune de Cobán, capitale du Département de Alta Verapaz, produisent maïs et frijol (haricot) qui constituent la base de leur alimentation.

Pour gagner un revenu monétaire (l'unité monétaire du pays Quetzal : 1 \$ = 7,50 Q), nécessaire au financement des achats des biens qu'ils ne produisent pas, les indiens de Cobán cultivent la cardamome, épice destinée à la vente.

La grande récolte de cardamome a lieu d'octobre à décembre ; une récolte résiduelle s'étale de janvier à mai. Les « cerezas » de cardamome (l'épice fraîche) doivent être séchées dans un délai de 24 à 36 heures après leur séparation du plan sous peine de pourrir. Les indiens, qui ne disposent pas de sécheuse, sont contraints de vendre l'épice fraîche aux industriels de Cobán dont les représentants parcourent la campagne au moment de la récolte.

L'afflux d'épice fraîche sur le marché en automne constitue une pression qui maintient son prix à faible niveau.

OBJECTIF :

- Permettre aux indiens de récupérer le bénéfice découlant de la transformation de la cardamome et d'en différer la vente jusqu'au moment de l'année où le cours est à un niveau satisfaisant.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- achat de 2 sécheuses à cardamome.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Ensemble Pour les Indiens du Guatemala*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 14 000 € sur un budget de 26 045 €



BILAN au 30 mai 2010

Dès le mois d'octobre, les 2 sécheuses étaient installées et en état de fonctionner. Elles sont entrées en fonction avec la grande récolte de la fin de l'année (novembre/début janvier).

A Peña Blanca, la nouvelle sécheuse a été installée sur un terrain achetée avec les bénéfices réalisés par la première (installée en 2006). Elle sera aussi accessible aux communautés voisines qui ne disposent pas de sécheuse.

A Santa Marta Pasakuk, avec l'implantation d'une première sécheuse, les paysans sont confrontés aux problèmes de gestion. Mai, l'association Ensemble Pour les Indiens du Guatemala n'est pas inquiète car il en avait été de même avec les précédentes sur les autres sites. Des liens étroits existent entre les communautés et les paysans de Santa Marta Pasakuk apprendront de leurs voisins.



Réalisation de 2 puits modernes

LIEU : villages de Tamindaou Zanfaraoua et de Debi sur la Commune rurale de Kornaka au Niger

CONTEXTE : Conscient des difficultés rencontrées par les populations nigériennes en matière d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement, le Gouvernement du Niger a adopté en 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté et en 2003 une Stratégie de Développement Rural. L’objectif général est celui de « réduire l’incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l’horizon 2015 », et l’eau a été retenue dans ces cadres nationaux comme élément moteur de croissance.

Le taux de couverture des besoins en eau en milieu rural était, en 2004, estimé à 50 %. Les systèmes d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement sont encore rustiques et se composent dans leur majorité de puits traditionnels et de puits modernes. Les nappes captées sont assez profondes, et les moyens d’exhaure sont à traction humaine ou animale contribuant à altérer la qualité de l’eau et à rallonger les temps d’attente autour des ouvrages. Périodiquement, surtout pendant la saison sèche, il y a des assèchements d’une part importante de ces puits. Les volumes d’eau disponibles demeurent alors pour les familles très insuffisants ce qui fait que des sources très douteuses telles que les mares et marigots sont aussi utilisées pour couvrir les besoins des ménages.

OBJECTIF :

- améliorer l’accès à l’eau potable tant en qualité qu’en quantité pour les habitants des 2 villages ;
- alléger la corvée d’eau pour les femmes : les temps d’attente au point sont réduits, les distances parcourues pour s’approvisionner sont diminuées ;
- sensibiliser les habitants à l’hygiène (700 personnes de manière directe).

NATURE DE L’INVESTISSEMENT :

- construction de 2 puits modernes avec aménagements de surface.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Eau Vive*

FINANCEMENT ACCORDÉ : 12 000 € sur un budget de 75 331 €



BILAN au 30 mars 2010

Les deux puits sont terminés, la mise en eau a été réalisée en août et sa qualité est bonne :

- le puits de Débi a une profondeur de 77,80 m,
- le puits de Tamidaou Zanfarawa a une profondeur de 62.50 m.

Par ailleurs, afin d'améliorer la salubrité des abords des puits, de faciliter et de sécuriser le puisage et de diminuer leur ensablement, des aménagements de surface ont été construits :

- une margelle de protection de 0.80 m de hauteur et de 0.20 m d'épaisseur,
- un trottoir de propreté en béton armé d'un mètre de diamètre,
- un muret de protection élevé à l'extérieur du trottoir, muni de 2 ouvertures,
- des bancs d'attente, à l'intérieur du trottoir,
- des abreuvoirs installés à un minimum de 14 m du puits.

Parallèlement à la réalisation des travaux, deux structures de gestion des puits ont été mises en place. Ces comités veillent sur les conditions d'hygiène et d'assainissement autour des points d'eau, le respect des règles d'exploitation et d'utilisation des puits, le paiement des tarifs définis au préalable en assemblée.



Construction de 5 citernes de récupération des eaux de pluie

LIEU : Îles du Blis et du Karone sur la commune rurale de Kafoutine en Casamance (Sénégal)

CONTEXTE : La Casamance, où les conditions climatiques jadis favorables avaient permis le développement de la riziculture, manque d'eau douce et potable du fait de l'insuffisance des pluies au cours des 30 dernières années. La situation d'accès à l'eau douce est encore plus grave dans les îles.

Actuellement, pour satisfaire les besoins domestiques, les femmes utilisent l'eau des mares et excavations à ciel ouvert qu'elles ont elles-mêmes aménagées afin de recueillir les eaux de pluie. Cette eau saumâtre et impropre à la consommation est à l'origine de maladies courantes (diarrhées, bilharziose, dermatoses) et sert de lieu de reproduction du moustique responsable du paludisme, qui tue davantage que le VIH/SIDA en Afrique. L'autre alternative est le transport de l'eau en pirogue à partir de certains villages du continent, dans des bidons en plastiques de 20 à 30 litres.

Les solutions préconisées par l'administration depuis bientôt quarante années butent sur des complexités techniques et le coût trop onéreux des installations, notamment la construction d'un forage sur la partie continentale et l'installation d'un réseau d'adduction (tuyaux sous-marins) à travers les bolongs ou encore le dessalement de l'eau de mer. La seule alternative, jusque là mise en œuvre avec succès, demeure la construction des citernes de récupération des eaux de pluies.

OBJECTIF :

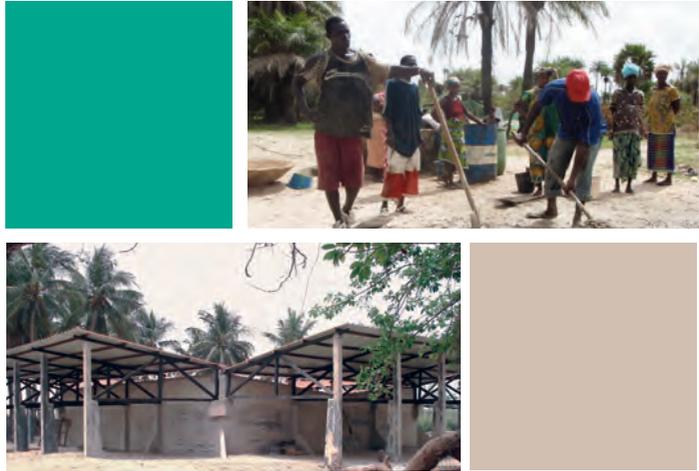
- améliorer la santé et l'hygiène des habitants des 2 îles ;
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire et encourager les activités génératrices de revenus, en particulier pour les femmes par l'amélioration de la disponibilité de l'eau ;
- contribuer à protéger les ressources naturelles et la biodiversité.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT :

- construction de 5 citernes (en collaboration avec les villageois) ;
- sensibilisation à l'hygiène et l'environnement ;
- appui à l'organisation du Comité de gestion et formation de ses membres.

ASSOCIATION PARTENAIRE : *Enda Europe*

A FINANCEMENT ACCORDÉ : 13 000 € sur un budget de 193 985 €



BILAN au 30 mars 2010

Les chantiers démarrés fin mai 2009 devaient avoir une durée de 6 mois pour être achevés fin septembre afin de permettre aux cuves construites de pouvoir recueillir les eaux de pluies et être ainsi fonctionnelles pour la période sèche.

Ceci n'a pas été possible, compte tenu de plusieurs facteurs :

- poursuite de l'insécurité pour accéder à la zone : ces dernier mois ont vu une reprise des braquages et exactions sur l'axe Bigona-Diouloulou, Kafountine (en moyenne, un incident par mois),
- accident de pirogue lors du transport de matériel,
- retard dans la mise en œuvre par les entreprises et manquements techniques. Il a ainsi été mis fin au contrat avec Casa Entreprise et un second entrepreneur a été retenu pour rectifier les travaux et les finaliser.

Actuellement les chantiers sont en phase terminale. Parallèlement, des séances de diagnostic et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la qualité de l'eau ont été réalisées avec les villageois.



CDC tiers monde

Bulletin de versement

- Je deviens adhérent :30 € ou plus
- Je renouvelle mon adhésion30 € ou plus
- Je deviens membre bienfaiteur75 € ou plus

Je m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

Date et signature :

- Je fais un don de €

IMPORTANT : déduction fiscale pour les particuliers

Les dons effectués au profit de CDC tiers monde ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable du donateur (l'excédent éventuel peut être reporté sur les cinq années suivantes).

Mes coordonnées personnelles (Un reçu fiscal correspondant au montant de votre don vous sera envoyé)

Nom : Prénom :

Adresse/domicile :

Tél. : Courriel :

IMPORTANT : lorsque vous versez 1 €, la Caisse des Dépôts verse 1 €

CDC tiers monde reçoit le soutien de la Caisse des Dépôts à travers une subvention annuelle d'un montant égal à l'ensemble des dons et des adhésions individuels des personnels de la Caisse des Dépôts et de ses filiales.

Mes coordonnées professionnelles

Société d'appartenance au sein de la Caisse des Dépôts et de ses filiales :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Je souhaite apporter mon aide à l'association :

- animations et ventes
- bureautique (Word, Excel, ...)
- gestion (saisie, courrier, suivi de fichiers, ...)
- logistique (mise sous pli, étiquetage, ...)

Ce bulletin de versement et votre chèque libellé à l'ordre de CDC tiers monde sont à adresser par courrier postal à :

CDC tiers monde – 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
<http://www.cdc-tiersmonde.org>

Crédits photos : ASSAR – Armanioc – Echanges Massy-Afrique – SOS Enfants –
Fédération Fraternité Dogon – Solidarité Europe Tiers Monde – Amitié Solidarité Savoie Sahel -
Association de Solidarité avec les villages du Cameroun – EPIG – Eau Vive – Enda Europe

Maquette et impression : Imprimerie Caisse des Dépôts

Août 2010



CDC tiers monde

Association loi 1901
56 rue de Lille – 75 356 Paris 07 SP
+ 33 (0)1 58 50 41 75
<http://www.cdc-tiersmonde.org>